Nous contacter

Centre relation client Pharma

Tél.: 03.89.69.68.67 Fax 03.89.69.68.79

Comptabilité Clients

Tél.: 03 89 69 68 52 - Fax: 03 89 69 68 63

Laboratoires Weleda

9 rue Eugène Jung - 68330 Huningue



Facture N° FAC012401009415

Client: 68927

Date: 31/01/2024

Page: 1 / 1

Adresse de livraison

STEFAN & SAURON PHIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DU PRUGNON 83470 ST MAXIMIN France STEFAN & SAURON
PHIE DE LA LAOUVE
291 CHEMIN DU PRUGNON
83470 ST MAXIMIN
France

Correspond au BL N° LIV012401008592 du 15/01/2024

Code Cde	Désignation	Contenance	Forme	Qté	Code TVA	Prix Unitaire HT	Remise en %	Montant Total HT
3400100758356	ARNICA MONTANA	4 g	GRANULE	1	71	3,90		3,90
3400105278354	NUX VOMICA	4 g	GRANULE	1	71	3,90		3,90
3400930209714	ARGENTUM METALLICUM 30 DH W366	60 ml	DILUTION	1	71	16,20		16,20
							Total BL	24,00

Correspond au BL N° LIV012401011367 du 19/01/2024

Code Cde	Désignation	Contenance	Forme	Qté	Code TVA	Prix Unitaire HT	Remise en %	Montant Total HT
3400101578670	CALENDULA	12 pc	OVULE	1	71	8,40		8,40
4001638065269	VISIODORON MALVA	20 x 0.4 ml	COLLYRE	1	01	9,10		9,10
3400930206539	FERRUM PHOSPHORICUM 6 DH W770	60 ml	DILUTION	1	71	16,20		16,20
							Total BL	33,70

Correspond au BL N° LIV012401015030 du 25/01/2024

Code Cde	Désignation	Contenance	Forme	Qté	Code TVA	Prix Unitaire HT	Remise en %	Montant Total HT
3400113319612	ARNICA MONTANA, PL.TOT. D20	12 pc	AMP.INJ.SC	1	71	27,00		27,00
3400105278187	NUX VOMICA	4 g	GRANULE	1	71	3,90		3,90
							Total BI	30.90

Code TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC			
001	9,10	20,00	1,82	10,92			
071	79,50	10,00	7,95	87,45			
	Total HT Net : 8	8,60	Total TVA: 9,77				
NET A PAYER TOTAL TTC: 98,37 EUR							

Mode de règlement : Traite Directe à 30 jours DDF ; SANS ESCOMPTE

Date de règlement : 29/02/2024

En cas de défaut ou de retard de paiement, une lettre de change correspondant au montant exigible augmenté des frais de recouvrement de 40 € HT et d'une majoration (3 fois le taux d'intérêt légal) pourra, sans préavis, être présentée sur le compte du client - Voir conditions générales de ventes au verso.

majoration (3 fois le taux d'intérêt légal) pourra, sans préavis, être présentée sur le compte du client - Voir conditions générales de ventes au verso.

Laboratoires Weleda - 9 rue Eugène Jung, CS 20152, 68331 Huningue Cedex - S.A. à Conseil d'administration au capital de 3 400 000 €

RCS Mulhouse 945 850 246 - SIRET 945 850 246 00014 - Lieu de juridiction : Mulhouse - № d'identification TVA : FR 50 945 850 246

Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne : IBAN : FR76 1470 7000 0155 2139 7411 677 - BIC : CCBPFRPPMTZ H.S.B.C. Mulhouse : IBAN : FR 3005 6002 1002 1022 0523 075 - BIC : CCFRFRPP II PAC

31/01/2024

FAC012401009415

68927

98,37 EUR

Papillon à découper, à joindre à votre règlement à : Laboratoires Weleda - Comptabilité Clients CS 20152 - 68331 Huningue Cedex

1 - GENERALITES

1-1 Les présentes conditions générales de vente (* CGV ») sont applicables aux ventes de Produits aux CLIENTS professionnels de la société WELEDA, société anonyme sise 9 rue Eugène JUNG 68330 HUNINGUE et immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 945 850 246 (ci-après « WELEDA »)

JUNIG 68330 HUNINGUE et immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 945 850 246 (ci-après « WELEDA »).

Du fat de la nature et du statut des médicaments prescrits, des enregistrements homéopathiques et des préparations magistrales (ci-après les « Médicaments Experts »), les conditions applicables à ces demiers peuvent déroger. Par conséquent, pour les Médicaments Experts », les conditions applicables à ces demiers peuvent déroger. Par conséquent, pour les Médicaments Experts » qui figurent en fin de document et seront appliquées spécifiquement et exclusivement à la vente de ces Produits lorsqu'elles différent des autres Produits WELEDA.

Tout CLIENT doit répondre à l'un des deux crières suivants pour prétendre être en relation commerciale avec WELEDA : être ou employer un professionnel de santé au sens de la réglementation, ou, en cas de CLIENT ayant la qualité de Distributeur (cahetuer-irvendeur de produits) : attester la présence d'un pharmacien sur le point de vente ou, à défaut, proposer dans son catalogue ou point de vente un apointé de produits certifiés Bio et distribués dans le cadre d'une distribution sélective ou spécialisée.

1.2 Les présentes CGV sont systématiquement remises ou adressées au CLIENT pour lui permettre de passer commande (par le bias du « Service de la Relation Client WELEDA », ou des délégués commerciaux WELEDA), étant rappelé que toute passation de commande vaut prise de connaissance et acceptation des présentes CGV, quelles que soient les conditions générales d'achat du CLIENT qui ne sont pas opposables à WELEDA.

Les présentes CGV sont le cadre des négociations commerciales, et WELEDA se réserve le droit de ne pas satisfaire à toute demande dérogatoire aux présentes.

ne ou de dénomination du site.

1.5 WELEDA peut s'opposer à l'utilisation même non déloyale de sa Marque pour un motif légitime tel que la modification ou l'altération du produit ou de son conditionnement, ou en cas d'altération ou risque d'altération de l'image et/ou du positionnement de la Marque WELEDA.

2 - COMMANDES

2.1 Tout bon de commande doit mentionner, notamment : les références, la désignation du produit, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement s'il est autre que le lieu de facturation. Toute commande écrite du CLIENT est ferme

Les commandes sont réceptionnées, traitées aux horaires habituels d'ouverture de WELEDA

et définitive.

Les commandes sont réceptionnées, traitées aux horaires habituels d'ouverture de WELEDA.

Toute commande réceptionnée au-delà sera prise en compte le premier jour ouvré suivant.

Saule la Direction des Ventes de la société WELEDA est habituels à consenir à annuler une commande, sous réserve toutefois qu'une demande dûment motivée lui soit adressée par le CLIENT au plus tard 1 mois avant la date de livraison prévue. Les conditions commerciales seront alors recalculées aux réelles conditions d'achats.

La Direction des Ventes de WELEDA se réserve le droit de refuser des commandes sur des seront alors préciales ou compagnes à tout CLIENT qui aurait au cours des demiers mois refusé ou annulé de manière répétitive ses commandes.

Ce CLIENT se verrait alors appliquer les conditions de réassort seul.

Tout additif ou modification de la commande doit faire l'objet d'une acceptation expresse, ou ne pas avoir été expressément réusé dans un détai de 1 semains à compter de sa réception.

2.3 Cette acceptation est notamment subordonnée à l'absence de demande anormale et au respect de conditions d'encours fixées par WELEDA. WELEDA pour a néamonis subordonner son acceptation et la commande à l'application de conditions particulières de paiement et/ou à une ou plusieurs garanties (cautions etc.) notamment si des incidents de paiement et sont précédemment produits, ou dans l'hypothèse d'une memuraise cotation du CLIENT.

2.4 Les commandes de Produits d'un montant inférieur à 300 € HT brut se verront appliquer des frais de port et d'emballages fortaitaires de 29 € HT.

2.5 Le montant minimum de toute commande à destination des Drom-Com est de 1200€ HT.

2.6 Seules les rétriccessions de Produits dans un même circuit de distribution sont autorisées. Le non-respect de cette règle pourrait entraîner l'application de l'article 8 (Résiliation, suspension).

non-respect de cette règle pourrait entraîner l'application de l'article 8 (Résiliation, suspension) 3 - LIVRAISON ET RECEPTION DES MARCHANDISES, PRIX

3.1 Les mentions portées sur les catalogues, prospectus et plus généralement tous documents commerciaux ne sont donnés qu'à titre indicatif et valables à un instant donné. WELEDA se réserve le droit d'apporter toutes modifications de présentation, de forme, de dimension ou de prix à ses

3.2 Le prix facturé est celui du tarif en vigueur le jour de la prise de commande traitée aux horaires 3.2 Le prix facturé est celui du tarif en vigueur le jour de la prise de commande traitée aux horaires d'ouverture haibluste du service en charge et aux conditions explicitées sur ledit tarif. I lest précisé qu'un tarif a une durée de validité moyenne d'1 an à compter de son émission, et est applicable pour des irvaisons dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de réception de la commande, sauf accord dérogatoire. Les CLIENTS professionnels bénéficient d'une remise de 18% sur le tarif public en vigueur à condition de disposer en permanence dans le point de vente de minimum deux gammes de produits Weldez. Il est expressément prévu que dans Thypothèse d'une hausse sensible du coût des matières premières et/ou emballages et/ou de l'énergie entre la commande du CLIENT et la date de livraison de Produits, WELEJA ser an droit de répercuter l'intégralité de la hausse de ces coûts sur le prix des Produits.
3.3 Les livraisons, sauf indications contraires de WELEDA, sont effectuées dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception complète de la commande. Toutefois, le délai de livraison est indicatif et approximatif, et, n'étant pas un engagement de résultat, ne saurait engager la responsabilité de WELEDA.

livraison est indicatif et approximatif, et, n'étant pas un engagement de résultat, ne saurait engager la responsabilité de WELEDA.

3.4 La livraison est effectuée soit par la remise directe des marchandises à un culent, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des marchandises à un expéditeur ou à un transporteur. Le CLIENT s'engage donc à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de pertes, destruction ou vol des marchandises ci-dessus désignées. 3.5 Les marchandises voyageant aux risques et périls du CLIENT, il fui incombe de les vérifier à l'arrivée, de faire toutes réserves nécessaires auprès du transporteur, et le cas échéant, d'exercer

out recours contre celui-ci.

3.6 Le contrôle des marchandises doit avoir lieu dans les 72 heures qui suivent la livraison Exceptionnellement pour les clients du circuit e-commerce (sites de vente en ligne), le délai de contrôle des marchandises à la réception et de déclaration d'éventuels écarts est de 7 jours ouvrés à partir de la réception des dites marchandises.

3.7 La mise en place des Produits en magasin de vente incombe exclusivement au CLIENT et est

placée sous sa seule responsabilité.

3.8 En cas d'opération promotionnelle portant sur un lot de Produits, il est formel CLIENT distributeur de procéder au « délotage ». De même, dans ce cas, le CLIENT distributeur

octetivi distributed de procese au " estolage". De rimine, dans de das, ne octetivi distributeur devra obligatoirement disposer de l'unitaire du Produit correspondant et le proposer à la vente.

3.9 Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, le CLIENT devra informer WELEDA par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé par courrier, dans 3.9 Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, le CLENT devra înformer WELEDA par lettre recommandée avex accusé de réception ou par fax confirmé par courrier, dans le déal fixé ci-dessus, dut réclamation de quelque nature que ce soit sera considéré comme irrecevable. En l'absence de réserves un en cas de réserves tardives voire irrégulières, les invaisons en présumées conformées au bon de livraison et avoir été correctement effectuées au moment de la réception des Produits.

3.10 Le défaut de conformité d'une partie de la livraison en evir été correctement effectuées au moment de la réception des Produits.

3.10 Le défaut de conformité d'une partie de la livraison ne dispense pas le CLIENT de son obligation de payer les Produits pour lesquels in existe aucune contestation. Aucun retour ou refus de marchandises ne peut être fait sans accord préalable de la Direction des Verties de WELEDA. En cas de refus sans motif et sans accord préalable de la Direction des Verties de WELEDA. S.11 Toute annualison de commande non formellement acceptée par la Direction des Verties, ou tout refus de livraison, donnera lieu, outre les éventuelles actions en dommages et intérêts, à la acturation d'une somme forfatiaire de 150 ét HT pour compenser les frais supportés par WELEDA.

3.12 Si les délais de livraison sont communiqués, ils le sont à titre indicatif. Il s'ensuit que les retards éventuels ne peuvent justifier en aucun cas fannulation de Lormande, ni l'application de pénalités par le CLIENT, du fait de l'existence d'accords spécifiques, appliquerait des pénalités pour non-respect des délais de livraison ou livraison non-conforme.

4.1 Le CLIENT recevra des factures électroniques dans les conditions définies à l'article 289 VII **1 Le CLERY Recever uses hacutes even configuration and set some a ratio of the configuration as a ratio of the configuration as postal wave well-dark flored affactures a four moment. Toutledis, s'il le souhaite et sur demande, une édition « papier » d'une facture ou d'un avoir demeure possible ; dans ce cas WELEDA se réserve le droit de facturer au CLIENT des frais de traitement de 2€.

Dans ce cadre, seule la facture électronique hébergée par WELEDA a valeur d'original au sens de

Dars co cardre, seule la facultre electronique neoergie par WHELEUR a valeur o ongina au sens de la réglementation fiscale. Elle est le document légal justificatif de l'appel à paiement les. Elle est sécurisée au moyen d'une signature électronique. L'hébergement des factures émises sous format électronique n'exonère pas le CLIENT de ses obligations légales d'adrivhage de ses factures électroniques dans leur format originel, des signatures électroniques qui leur sont liées ainsi que des certificats électroniques nécessaires à la véficiacion des dites signatures, par ese propres moyens conformément aux dispositions de l'article L102 C du Livre des procédures fiscales.

4.2 Les factures enregistrées sur le code client « Cxxxxx », qu'elles soient papier ou sous format As zer issue of negatives an according to the first control of the control of the

A.3 WELEDA se réserve la possibilité de modifier (jusqu'à supprimer) le montant d'encours éventuellement accordé au CLIENT à tout moment, et d'exiger un paiement comptant le cas chéant, notamment en cas diricident de paiement ou d'informations financières défavrables. En cas de dépassement du montant de l'encours autorisé, WELEDA se réserve le droit de demander cas de depassement du montant de l'encours autorise, WELEDA se réserve le droit de demander pour toute nouvelle commande, ainsi que pour les commandes en cours non honorées, le règlement en avance du prix des Produits commandés sur présentation de facture(s) pro forma avant toute livraison. En outre, le CLIENT accepte de fournir à tout moment les garanties de sa sorbabilité, notamment si la situation économique etdou son crédits de déferiorent. Faute de recevoir ces garanties, WELEDA est en droit de résilier sans dommages et intérêts les commandes et contrates no crucie.

contrats en cours. 4.4 En cas d'incident de paiement avéré, WELEDA se réserve le droit de demand

4.4 En cas d'incident de paiement avéré, WELEDA se réserve le droit de demander pour toute nouvelle commande et/ou pour les commandes en cours, le réglement du prix des Produits commandés sur présentation de facture pro forma avant toute livraison.
En cas de contentieux amiable ou judiciaire, tout règlement de remise de fin d'année sera conditionné au règlement comptet et définitif ou litige ouvert.
4.5 En application de l'article L441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement donner a lieu de plein droit à l'application de pénallités de retard au taux de 3 rôis le taux d'intérêt légal, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Le taux légal sera celui du 1 er janvier de l'année pour le premier semestre et celui du 1 er juillet pour le second semestre. La dette sera en outre majorée, le cas échéant, des frais de recoverment à la charge du CLIENT d'un montant minimum de 40 € HT, et une indemnisation complémentaire pourra être appliquée au titre de l'intervention du service contentieux de VELEDA. ieux de WELEDA

contentieux de WELEDA.

46. Lors de palement par lettre de change, WELEDA émettra une lettre de change relevé
magnétique. En cas de défaut de palement à échéance, l'intégralité des sommes dues deviendra
immédiatement exigible. Si des traites impayées se succèdent, WELEDA se réserve le droit de
facturer au CLIENT des frais de gestion de 25 et l'17 par impayé. En cas de demande de duplicata
de facture en édition * papier *, WELEDA se réserve le droit de facturer au CLIENT des frais de ement de 2 € HT

4.7 En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par le CLIENT, comme dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation d'une des traites ne seraient pas effectués à la date, les sommes dues deviendront immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

4.8 Le CLIENT s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre WELEDA pour différer le

règlement d'une échéance en tout ou partie, ou pour apporter une compensation. 4.9 Le CLIENT s'interdit de faire de la compensation de paiement avec toute somme due à WELEDA sauf accord présable et express de WELEDA.

5 - RESERVE DE PROPRIETE

5 - RESERVE DE PROPRIETE
WELEDA conserve la propriété des biens vendus jusqu'au palement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le non-palement, même partiel, d'une quelconque échéance pourra entraîner la revendication des Produits. Le d'roit de revendication s'exerce même dans le cas de rédressement judiciaire u de l'equidation judiciaire de l'achetur, dans les limites légales et règlementaires. En cas de revendication, la vente sera résiliée de plein droit. Le CLIENT devra à ses Trais, risques et pelin tertier tes Produits impayés, après demande valant mise en demeur par letter recommandée avec accusé de réception. La reprise de possession des Produits par WELEDA n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires que WELEDA pourrait exercer. Il est formellement interdit au CLIENT de donner les Produits par VelLEDA pourrait exercer. Le CLIENT s'oblig à stocker les Produits de la société VELEDA en bon état de conservation et de présentation, et individualisés jusqu'au paiement intégral du prix. Nonobstant les dispositions cl-dessus, le CLIENT absume néamnoins à compter de la lurisaion, au sens de l'artice 3.4 des présentes, les risques de pertes ou de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

6 - CONFORMITE, GARANTIE

6 - COMPORMITE, GARANTIE
6.1 Les articles vendus par WELEDA bénéficient de la garantie contractuelle légale du vendeur.
6.2 Le CLIENT s'engage à respecter formellement, et en cas de cession à faire respecter, les prescriptions de stockage, de mode d'emploi, les préconisations qui figurent sur les emballages.
Dans tous les cas, WELEDA se dégage de toute responsabilité, quelle que soit la cause, chaque fois que ces prescriptions et/ou préconisations d'utilisation, d'entretien et de stockage n'ont pas

6.3 WELEDA ne peut être tenu comme responsable, notamment pour les cas où les Produits n'auraient pas été convenablement choisis, utilisés, ou lorsque les dommages sont dus à une n'auraient pas été convenablement choisis, utilisés, ou lorsque les dommages sont dus à une maripulation ou un stockage non-appropriés. Les dépôts de marchandises chez le CLIENT sont sous la totale responsabilité de celu-ci. Tout d'étaut ou mallaçon des Produits livrés reconnu après examen contradictoire n'oblige WELEDA qu'au remplacement, à titre gratuit, des Produits examen contradictoire n'oblige WELEDA qu'au remplacement, à titre gratuit, des Produits complémentaires. En cas d'enlèvement des Produits par le CLIENT, les Produits sont réputés avoir été contrôlés au moment de l'enlèvement des Produits par le CLIENT, les Produits sont réputés avoir été contrôlés au moment de l'enlèvement.

6.4 Les Produits, lorsqu'ils sont défectueux, doivent être retournés à WELEDA après accord de ce dernier, et dans leur emballage d'origine, pour échange. WELEDA ne saurait être engagé par une quéconque extension de garantie offerte par un Distributeur.

6.5 La responsabilité de WELEDA est strictement limitée aux obligations ainsi définies et il est de convention expresse que WELEDA ne sera le nuy qu'aux dommages directs, aucune indemnisation pour dommages immatériels ou indirects tels que notamment manque à gagner, perte d'utilisation ou de revenu, réclamation de tiers ne pouvant lui être réclamée.

7 - CALISE D'EXONERATION FORCE MA IFLIRE

7 - CAUSE D'EXONERATION, FORCE MAJEURE

Constitue une cause d'exorération de la responsabilité de WELEDA tout cas de force majeure ainsi que tout événement, prévisible ou non au moment de la vente, qui se trouve raisonnablement hors de son contrôle, dont il ne peut empêcher ou prévenir les effets et qui est de nature à l'empêcher temporairement ou définitément d'accomplir en tout ou parie ses obligations contractuelles compte tenu de la diligence normale que l'on peut requérir de lui. Ainsi notamment : la grève, le blocage des routes, la rupture d'approvisionnement, la neige, l'incendie, l'inondation, une épidémie et/ou un confinement, assa que cette énumération ait un cracactére limited. WELEDA informera le CLIENT de toute cause d'exonération par écrit et dans les meilleurs délais.
WELEDA informera le CLIENT de toute cause d'exonération par écrit et dans les meilleurs délais.

L'établement cestifuit d'une accept desvonération par écrit et dans les meilleurs délais.

L'événement constitutif d'une cause d'exonération aura pour effet de suspendre l'exécution de l'obligation à la charge de WELEDA. Les délais contractuels étant prorogés d'une durée égale à celle des effets de cet événement, aucune indemnité ne sera due au CLIENT de ce fait.

Néanmoins, si les circonstances à l'origine de la suspension du contrat se prolongent pendant plus de 2 mois, chaque partie aura la faculté de demander la résiliation de la vente, à l'exclusion de toute indemnité.

8 - RESILIATION, SUSPENSION

En cas d'arrêt de l'activité commerciale du CLIENT par maladie, décès ou toute autre cause de dissolution de la société contractante, de cession, de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, enfin de retard dans les paiements, WELEDA a le droit, sans mise en demeure préalable, d'arrêter les livraisons, de résilier les marchés ou d'exiger des garanties pour en poursuivre

l'exécution.

A défaut de paiement à un seul des termes convenus, la vente sera résolue de plein droit, 8 jours après une simple mise en demeure restée sans effet, adressée par WELEDA au CLIENT par lettre recommandée avec accusé de réception. Sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, le CLIENT, outre son obligation de restituer les Produits, devra à WELEDA une indemnité de résiliation fixée à 15% du montant hors taxes des factures non payées.

9 - CONTESTATIONS
A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive de la Chambre Commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

10 - PROTECTION DES DONNEES

Le CLIENT est informé que les données à caractère personnel suivantes sont collectées et font l'objet d'un traitement par WELEDA : dénomination du CLIENT (lorsque celle-ci permet illendification de son propriétaire personne physique), nom et prénom d'unides contact(s), adresse(s) électronique(s) du CLIENT et du/des contact(s).

Ces informations sont indispensables au traitement des commandes et à la réalisation de la vente

entre WELEDA et le CLIENT. Leur absence entraîne l'impossibilité pour le CLIENT de procéder à

Ces données font l'obiet d'un traitement aux fins suivantes

- Gestion de la commande, des retours et de la facturation ; Gestion des relations commerciales ;

- Traçabilité des Produits ;
- Inspanse des indouse.

 Amélioration et personnalisation des services que WELEDA propose au CLIENT;
 Elaboration de statistiques commerciales;
 Gestion des impayés et du contentieux;
 Respect des obligations légales et réglementaires.

Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues, données ou louées à des tiers, sauf obligation légale ou judiciaire lui enjoignant de le faire. Le CLIENT est toutefois informé que ces informations sont transmises au grossiste-répartiteur ou transporteur en charge de la livraison des commandes qui aglie ent ant que sout-raitant de WELEDA a'agissant du traitement des données personnelles dont il a connaissance. De même, en cas d'utilisation du logiciel Pharma ML par le CLIENT, ses données seront susceptibles d'être transférées à l'éditeur, agissant en qualité de sous-traitant de WELEDA.

Ces données sont hébergées en France chez WELEDA – 9 rue Eugène Jung – 68330 Huningue. Ces données sont conservées par WELEDA pendant toute la durée de la relation commerciale e

Ces domiées soit inderlegées en l'auto-clue. WELEUA – 9 ne brûger e dupié - des soronnieriale et pendant les 10 ans qui suivent la dernière commande. Securité ads données personnelles des clients Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, WELEUA è reignagé à pronfer otute précation utille, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données personnelles et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données personnelles ne soient déformées, endommagées, ou que des liters non autorisés y aient accès.

Droits des clients sur leurs données personnelles ne soient déformées, endomment à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, le CLIENT et/ou la personne concernée dispose d'un droit de limitation du traitement, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données le concernant. Illele peut écrire à : d'op @weleda.fr en indiquant ses nom, prénom, adres et ses références client. Le courrier doit être sighe è préciser l'adresse à laquelle doit parveirir a réponse. Une réponse sera alors adressée au CLIENT et/ou à la personne concernée et ses références client. Le courrier doit être sighe è préciser l'adresse à laquelle doit parveirir la réponse. Une réponse sera alors adressée au CLIENT et/ou à la personne concernée dans un détail de 1 mois à compter de la réception de la demande.

Enfin, le CLIENT et/ou la personne concernée est informé de son droit de saisir l'autorité administrative compétente s'iller estime que ses droits n'ont pas été respectés

Conditions Médicaments Experts

Les présentes stipulations sont parties intégrante des CGV WELEDA. Elles définissent les conditions applicables aux Médicaments, lorsqu'elles diffèrent de celles applicables aux autres Produits WELEDA

1 - CLIENTS

La vente des Médicaments est réservée aux officines, pharmaciens d'officines et grossistes répartiteurs. En conséquence, le terme CLIENT ci-après devra s'entendre de ces seuls

2 - COMMANDES, RECLAMATIONS

2.1 Le CLIENT peut passer commande de Médicaments auprès de WELEDA et des prestataires

2.1 Le CLIENT pout passer commande de Médicaments auprès de WELEDA et des prestataires distributeurs:

par télétransmission pré saisie uniquement (logiciel Cegedim) el/ou des prestataires distributeurs pour tout médicament expert excluant ainsi les remèdes (OTC: DM; Compléments alimentaires, Cosmétiques à orientation de soins)

via le site professionnel Weleda;

Toute commande via le site professionnel WELEDA implique l'acceptation des Conditions générales d'utilisation du site et de la politique de confidentialité de WELEDA, dans lesquelles le CLIENT trouvera plus d'informations relatives au site professionnel.

2.2 Le défaut de réponse de WELEDA dans les délais de 24 heures ouvrées qui suivent la réceptionif enrejistrement d'une commande vaut acceptation de la commande par WELEDA.

2.3 Pour toute réclamation touchant à une commande de Médicaments ou toute demande d'annutiation de commande de Médicaments le CLIENT doit adresser un courriel motivé accompagné des justificatifs au Service Après-Vente pharmaceutique à l'adresse email say pharmaceutique d'evelat, au plus tard 24 heures ouvrées à compter de la livraison.

WELEDA est libre d'accepter ou de refuser une réclamation ou une demande d'annutation étant entendu que toute réclamation ou demande d'annutation tardive sera automatiquement rejetée.

2.4 Pour toute commandé de préparation magistrate, le CLIENT d'order au préalable avoir condu un contrat de sous-traitance avec WELEDA, conformément aux dispositions du Code de la santé publique. Le CLIENT s'engage à s'assurer, préalablement à toute commande de préparation magistrate, en tété respectées par le professionnel de santé prescripteur.

2.5 Toute commande de Médicaments d'un montant inférieur à 20 € HT se vera appliquer une participation à la prestation logistique forfatiaire de 4 € HT, seuf accord dérogatoire.

participation à la prestation logistique forfaitaire de 4 € HT, sauf accord dérogatoire

2.6 Le CLIENT pourra exceptionnellement demander en complément de sa commande la livraison de Produits autres que Médicaments. Le tout formera un ensemble indivisible, auquel s'appliqueront les CGV Médicaments.

3 - LIVRAISON ET RECEPTION DES MARCHANDISES

3 - LURAISON ET RECEPTION DES MARCHANDISES
3.1 Les ivraisons de Médicaments, sauf indications contraires de WELEDA, sont effectuées par l'intermédiaire d'un grossiste-répartiteur ou d'un transporteur, dans un délai de 48 heures à compter de l'acceptation de la commande par WELEDA, sauf conditions dérogatoires pour les DOM-TOM, la Corse et Andorre. Toutérois, le délai de livraisons ets indicatif et approximatif et, n'étant pas un engagement de résultat, ne saurait engager la responsabilité de WELEDA in n'estituer un mort d'annulation de la commande par le CLIENT.
3.2 Les Médicaments voyagent aux risques et périls du CLIENT. Il incombe au CLIENT de les weffire à l'arrivée, de faire toutes réserves nécessaires auyrée du transporteur ou du grossisterépartileur, et le cas échéant, d'exercer tout recours contre celui-ci, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 24 heures ouvrées à compter de la livraison des Médicaments.

eucaments.

au terme de cette procédure, il apparait que le transporteur ou le grossiste-répartiteur n'est pas sponsable des pertes et avaries, hors cas de force majeure ou fait du CLIENT, WELEDA, après opréciation du bien-fondé des réclamations, pourra remplacer les Médicaments non conformes. c cas échéant, les retours de Médicaments seront effectués aux frais de WELEDA après coeptation express de celle-ci.

4 - PAIEMENT

4 - PALIMENT Les factures, enregistrées dans le compte client pharmaceutique « xxxxx », qu'elles soient papier ou sous format électronique, sont payables à 30 jours date de facture, par virement bancaire ou traite. Aucun escompte n'est consenti pour un paiement anticipé.

5 - CONFORMITE, GARANTIE

Le CLIENT, s'engage à respecter formellement, et en cas de cession à faire respecter, les prescriptions de conservation, de posologie et les préconisations qui figurent sur les emballages. Dans tous les cas, WELEDA se dégage de toute responsabilité, quelle que soit la cause, chaque fois que ces dites prescriptions et/ou préconisations n'ont pas été respectées.